



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVE, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

30-05-2014-05

Absente excusée : Mme PEAN (en retard).

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE DE LA C.C.L.O.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que selon l'article 1069 nonies du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée au sein de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Cette commission est composée obligatoirement d'un membre de chaque conseil municipal des communes de la C.C.L.O.

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez sollicite par conséquent le conseil municipal en vue de désigner le représentant de la commune au sein de la C.L.E.C.T. de la C.C.L.O.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité des membres présents Monsieur Michel CAMDESSUS pour représenter le conseil municipal de Mont-Arance-Gouze-Lendresse au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ